

H2V NORMANDY

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER ENVIRONNEMENT

DU 5 OCTOBRE 2019

Organisé immédiatement après une visite du site, l'atelier était ouvert à tous sans inscription préalable. Il a duré 1h30 mn et a réuni 8 participants.

En tribune :

- **Benoit VANTOUROUT**, directeur du développement, H2V
- **Aude HUMBERT**, cheffe de projet, H2V
- **Charlotte GAILLARD**, chargée de concertation, RTE

Déroulé de la réunion

1. Présentation des modalités de la réunion par **Marie-Pierre BORY**, C&S Conseils

Présentation de la garante de la concertation désignée par la Commission nationale du débat public, **Isabelle JARRY**

2. Présentation du projet par **Benoit VANTOUROUT**, **Aude HUMBERT**, H2V, et **Charlotte GAILLARD**, RTE

3. Echanges avec la salle

4. Temps de travail en groupes

5. Restitution en plénière

6. Conclusion par **Benoit VANTOUROUT**, directeur du développement de H2V

1. Ouverture

Marie-Pierre BORY, C&S Conseils, présente les intervenants, le déroulé de la réunion et les règles concernant la prise de parole.

Isabelle JARRY, garante de la concertation préalable, remercie les participants et présente la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante dont la mission est d'associer le public aux décisions sur tout projet d'aménagement ayant un impact sur l'environnement.

Elle précise que H2V et RTE ont saisi la CNDP conformément au code de l'environnement. La CNDP a décidé que les projets feraient l'objet d'une concertation préalable sous l'égide de deux garantes.

Elle détaille le rôle des garantes et les quatre principes de la CNDP :

- 1) Transparence et accessibilité des informations,
- 2) Equivalence de traitement entre participants

- 3) Argumentation, en vue d'améliorer les projets
- 4) Neutralité et indépendance vis-à-vis des maîtres d'ouvrage.

2. Présentation du projet

Le diaporama de présentation du projet est disponible en annexe.

La vidéo de présentation du procédé de fabrication de l'hydrogène vert est disponible sur le site internet de la concertation : <http://h2vnormandy-concertation.net/wp-content/uploads/2019/09/20190830-RTE-H2VN-V4-SOUSTITRES.mp4>

Benoit VANTOUROUT, directeur du développement de H2V, précise les modalités de la concertation préalable. Il présente H2V et la maîtrise des risques industriels. Il rappelle les chiffres et dates clés du projet (production, investissement, procédé, emploi, calendrier).

Aude HUMBERT, cheffe de projet H2V NORMANDY, présente le projet H2V NORMANDY (objectifs, procédé, localisation) ainsi que son inscription dans le territoire (évaluation des impacts, environnement, eau, nuisances). Elle rappelle les procédures qui suivront la concertation préalable (rapport des garantes et enquête publique).

Charlotte GAILLARD, chargée de concertation RTE, présente RTE et le projet de raccordement de l'usine H2V NORMANDY au réseau électrique.

3. Temps d'échange

Un habitant souhaite savoir si une sirène distincte des autres usines du secteur sera mise en place pour prévenir la population.

Patrick PESQUET, maire de Saint-Jean-de-Folleville, rappelle que les sirènes de la zone industrielle forme un ensemble homogène géré par l'Association des entreprises de Port-Jérôme et l'agglomération. Il n'existe pas de sirène spécifique à chaque entreprise ; le maire estime qu'il serait intéressant que H2V intègre ce dispositif déjà en place.

Réponse des maîtres d'ouvrage :

Benoit VANTOUROUT, directeur du développement de H2V, précise que l'usine n'étant pas classée SEVESO, la mise en place d'une sirène n'est pas obligatoire et n'a donc pas été prévue. Il ajoute que l'arrêt des installations ne devrait prendre qu'un quart d'heure, le temps de purger l'hydrogène présent dans l'usine.

Aude HUMBERT, cheffe de projet H2V NORMANDY, précise que H2V est déjà membre de l'AEPJR, dans l'objectif de s'intégrer au tissu industriel de la zone et traiter les questions environnementales, de risques et d'économie circulaire.

Un habitant demande si la vue en trois dimensions aperçue pendant le reportage de France 3 peut être visionnée pour avoir une idée de l'insertion paysagère de l'usine.

Patrick PESQUET s'interroge sur l'intérêt d'avoir une double série de voies de circulation pour accéder au site.

Une habitante demande s'il sera possible d'installer des panneaux solaires sur les bâtiments.

Aude HUMBERT commente la vidéo présentant la vue d'architecte de l'usine qui donne un aperçu non-contractuel de l'usine (cf. image extraite ci-dessous). Elle précise qu'en dehors des deux torches (une pour chaque unité de production) et des cheminées d'évacuation de l'oxygène, les bâtiments feraient entre 12 et 15 mètres de haut.



Benoit VANTOUROUT précise que les torches à hydrogène se situeraient au milieu de chaque unité de production et que les cheminées présentes sur les côtés des bâtiments ne seraient pas des torches mais des événements à oxygène. Au total, on compterait donc une torche et deux cheminées à oxygène par bâtiment.

Concernant les voies d'accès, il rappelle que les règles de sécurité d'accès au bâtiment administratif imposent que les voies soient situées en dehors des zones d'impact. Les voies prévues du côté est de l'usine permettraient d'accéder au poste d'injection de l'hydrogène dans les réseaux de Port-Jérôme.

Aude HUMBERT ajoute que la vue d'architecte présentée n'illustre pas l'aspect définitif du site : toutes les voies présentées ne seront pas obligatoirement construites ou exactement similaires dans la construction finale.

Concernant les panneaux solaires, elle précise que cet élément a été étudié mais présente des risques étant donné que les équipements en-dessous des panneaux contiendraient de l'hydrogène sous pression et que l'électricité pourrait engendrer des étincelles. Au regard de ce risque, l'installation de panneaux solaires n'a pas été retenue pour la partie usine.

Patrick PESQUET précise que l'entreprise voisine qui a installé des panneaux solaires sur sa toiture réalise des activités de logistique ce qui ne présente pas les mêmes contraintes de sécurité.

4. Temps de travail en groupes

Réunis par table, deux groupes de participants disposaient de photos aériennes et d'un schéma du site, d'une grille de travail et de gommettes de couleur.



Les gommettes permettaient d'identifier sur la carte les points d'attention environnementaux ou tout autre élément sur lequel les participants souhaitaient attirer l'attention du maître d'ouvrage. Ces gommettes étaient ensuite numérotées pour les reporter avec leur légende sur la grille de travail. Deux questions plus générales au verso de la grille de travail portaient sur les impacts et les bénéfices environnementaux du projet H2V NORMANDY.

5. Restitution en plénière

Chaque groupe a nommé un rapporteur pour la mise en commun des remarques et suggestions qui pourront être étudiées par les maîtres d'ouvrage dans la suite du projet.

Les cartes et grilles de travail complétées par les deux groupes sont disponibles en annexes de ce compte-rendu.

- Suggestions et interrogations du groupe 1 :
 - 1) Conserver des zones inondables sur la bande est ;
 - 2) Comment sera entretenue la partie sud actuellement cultivée ?
 - 3) Conserver le rideau d'arbres sur le côté ouest ;
 - 4) Conserver les rideaux d'arbres nord/sud ;
 - 5) Planter un rideau d'arbre de l'autre côté de la voie ferrée au nord.
- ❖ Bénéfices environnementaux du projet identifiés par le groupe 1 : limiter les rejets de CO₂

Patrick PESQUET, maire de Saint-Jean-de-Folleville, rappelle que la parcelle au nord de la voie ferrée appartient à Caux Seine Agglo et qu'il s'agit d'un couloir de canalisations qui ne permettent pas de plantations de haute tige. En amont de la zone, il est cependant prévu des zones de compensation environnementale qui maintiendront une protection visuelle entre le hameau de Radicâtel et la zone industrielle.

Un habitant considère que la vue d'architecte rend finalement compte d'un faible impact visuel : les bâtiments ne seraient pas très hauts, et l'essentiel de la production s'effectuerait à l'intérieur.

- Suggestions et interrogation du groupe 2 :
 - A) Préserver les alignements d'arbres nord/sud (gommettes 1 et 2)
 - B) Quelles seraient les solutions de rejet en Seine compte tenu de la présence des pipelines ?
 - C) Quelle réflexion sur la limitation de la pollution lumineuse ?
 - D) Mettre à disposition du public la vue en trois dimensions ;
 - E) Privilégier un stationnement drainant (revêtements qui permettent à l'eau de traverser les sols) ;
 - F) Réflexion à mener sur la couleur et la qualité des matériaux pour la construction des bâtiments (lumière naturelle, faible consommation d'énergie, éco-matériaux).
- ❖ Bénéfices environnementaux du projet identifiés par le groupe 2 : décarboner l'industrie pétrochimique locale.

Une habitante demande si les rejets ne seraient pas rendus plus difficiles techniquement en raison de la présence de tuyauteries ou des voies en direction du port autonome.

Un habitant s'interroge sur les rejets d'eau en cas d'inondation des zones marécageuses, pointant que ces inondations peuvent durer des mois dans la région.

Benoit VANTOUROUT, directeur du développement de H2V, indique qu'il est prévu de traiter les rejets dans l'objectif d'atteindre une qualité au moins égale à celle de l'eau de la Seine. Les rejets s'effectueraient par les fossés qui mènent à la Seine.

Il précise qu'une étude hydraulique est encore en cours pour déterminer les niveaux de surélévation et les bassins de rétention nécessaires à l'accumulation de l'eau qui permettraient de rejeter cette dernière aux moments adéquats ; cette étude tient compte de la pluviométrie.

Il ajoute que ces inquiétudes ont bien été notées par la maîtrise d'ouvrage qui, à la suite de la concertation préalable, intégrera les détails de ces éléments au sein de l'étude d'impact et de l'étude de dangers qui seront présentées aux habitants en enquête publique. Il rappelle que H2V suit le cahier des charges de la ZAC en termes de sécurité, de prévention des inondations, et de rejets.

Aude HUMBERT, cheffe de projet H2V NORMANDY, précise que l'eau ne serait pas rejetée par des canalisations directes entre l'usine et la Seine mais *via* les fossés aménagés par la zone industrielle et qui se jettent dans la Seine. Ce procédé implique de respecter certains volumes et débits qui seraient contrôlés par les services de l'Etat.

Patrick PESQUET rappelle qu'une étude hydrologique globale a été réalisée sur l'ensemble de la zone industrielle : les fossés observés pendant la visite sont dimensionnés pour supporter des pluies abondantes et l'effet du marnage de la Seine. Un clapet empêche l'écoulement du Radicâtel et de la Bruisseresse lors des périodes de fortes pluies, et la hauteur des remblais a été fixée à 5m50 au-dessus du niveau de la mer.

Isabelle JARRY, garante de la concertation préalable, notant la suggestion sur le stationnement, souhaiterait des précisions sur ce dernier de manière générale.

Benoit VANTOUROUT précise que 70 personnes travailleront au total sur le site. Le stationnement sera prévu en conséquence ; quelques places supplémentaires pour l'accueil de visiteurs s'y ajouteront. H2V a bien noté la suggestion du stationnement drainant. Ceci devra être décidé en fonction de l'obligation, pour une ICPE, de collecter les eaux de voiries et parking et de traiter les risques de pollution par hydrocarbures (véhicules).

Concernant les rideaux d'arbres, il indique que le cahier des charges de la ZAC mentionne aussi leur prise en compte. A ce stade, il semble difficile de conserver l'ensemble des haies qui traversent le terrain mais il précise qu'elles feraient l'objet de compensation conformément à la démarche ERC¹.

Concernant le recours aux éco-matériaux de construction, H2V pourra l'étudier. Le choix des matériaux répond en priorité à un impératif de sécurité : il doit donc être adapté à la pression calculée en cas d'accident afin que les effets éventuels restent confinés au terrain. Il rappelle que le maître d'ouvrage envisage à ce stade des aménagements paysagers *via* une partie de toiture végétalisée ou les bassins de rétention d'eau.

Concernant la consommation énergétique des bâtiments, il précise que l'usine sera déjà ventilée par obligation afin d'éviter l'accumulation d'hydrogène. En revanche, le bâtiment administratif ne présente pas ces contraintes.

Aude HUMBERT indique que la luminosité répond aux mêmes exigences : la sécurité du site reste la priorité mais la suggestion sera intégrée aux études.

Un habitant souhaite connaître la hauteur des torches et des cheminées et savoir si la maîtrise d'ouvrage avait envisagé l'installation d'une torche basse avec piscine.

¹ Eviter, Réduire, Compenser

Il demande quels types de profils H2V recruterait sur les 70 emplois évoqués.

Benoit VANTOUROUT indique que les bâtiments mesureraient entre 12 et 15 mètres et que les cheminées atteindraient environ 32 mètres tandis que les pylônes électriques existants mesurent environ 45 mètres. Il note la suggestion de la torche basse.

Concernant les emplois, il précise qu'il s'agirait essentiellement d'équipes en poste avec environ 60 personnes en roulement de niveau Bac à Bac+2 que H2V souhaiterait mettre en relation avec l'H2 Académie portée par Caux Seine Agglo et une dizaine de personnes pour l'encadrement.

Aude HUMBERT rappelle que la prochaine réunion publique à Lillebonne le 15 octobre portera sur cet aspect. Elle indique que le calendrier d'embauche serait parallèle à la mise en service de l'installation : le recrutement s'effectuant après l'obtention des autorisations, à horizon 2021.



6. Conclusion

Marie-Pierre BORY, C&S Conseils, invite les participants à consulter le site internet <http://h2vnormandy-concertation.net/> où ils pourront retrouver l'actualité et les comptes-rendus des rendez-vous de la concertation, poser des questions aux maîtres d'ouvrage et poster leurs avis ou suggestions. Elle rappelle la tenue de la réunion du mardi 15 octobre à Lillebonne sur le thème des emplois et de la formation.

Benoit VANTOUROUT, directeur du développement de H2V, remercie les participants et la municipalité pour l'accueil de cet atelier en salle du conseil de la mairie de Saint-Jean-de-Folleville.

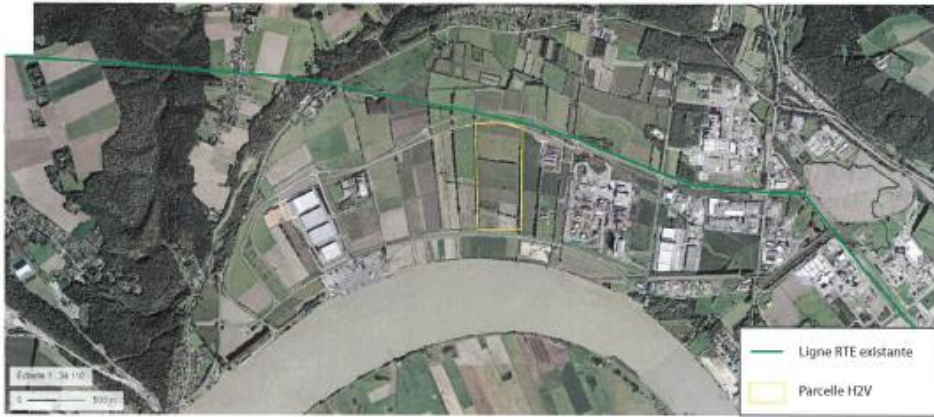
Annexes (cartes et grilles de travail complétées par les participants lors de l'atelier)

Cartes et grilles de travail - Groupe 1 :

 **H2V Normandy**  Le réseau de transport d'électricité

Projet d'usine de production d'hydrogène vert à Saint-Jean-de-Folleville



Atelier du 5 octobre à Saint-Jean-de-Folleville sur le thème de l'environnement
Carte de localisation des enjeux



— Ligne RTE existante
■ Parcelle H2V

Échelle 1 : 34 110
0 100 m

A l'aide des gommettes fournies, localisez les enjeux environnementaux sur le site du projet H2V Normandy et à proximité. Utilisez la grille de travail mise à disposition pour légénder les gommettes préalablement numérotées



H2V NORMANDY
PROJET D'USINE DE PRODUCTION D'HYDROGENE VERT EN NORMANDIE – ATELIER ENVIRONNEMENT DU 5 OCTOBRE 2019

Nous vous invitons à utiliser les gommettes pour indiquer sur la carte mise à disposition : les points d'attention environnementaux, tout autre élément sur lequel vous souhaitez attirer l'attention du maître d'ouvrage.

Vous pouvez ensuite **numéroter ces gommettes et reporter les numéros ci-dessous** pour légender chaque point d'attention.

- ① *Fondation*
- ② *Entretien terrain non utilisé (herbages)*
- ③ *Conserver le rideau d'arbres côté ouest*
- ④ *Conserver les rideaux d'arbres Nord Sud*
- ⑤ *Implantation de arbres côté est*
-
-
-
-



.....



.....



.....

Quelles sont vos suggestions pour limiter les impacts du projet H2V Normandy sur l'environnement ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Selon vous, quels sont les bénéfices environnementaux du projet H2V Normandy ?

Rejets Co2
.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cartes et grilles de travail – Groupe 2:

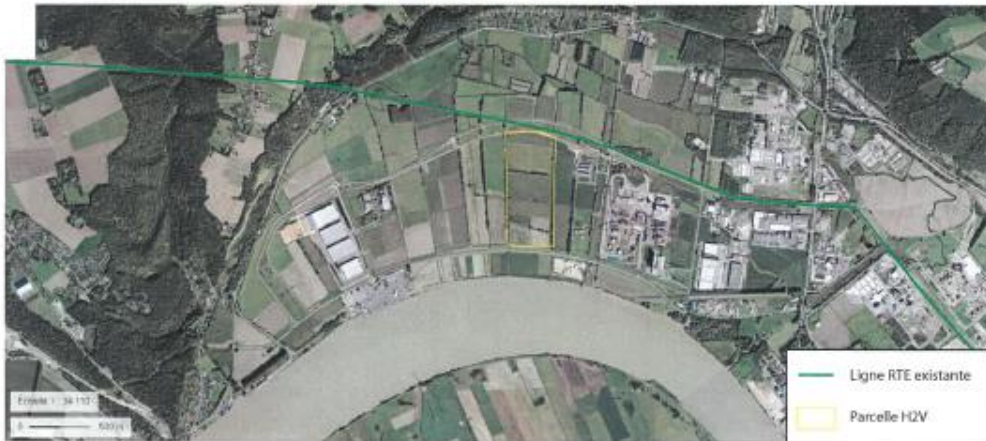


H2V Normandy

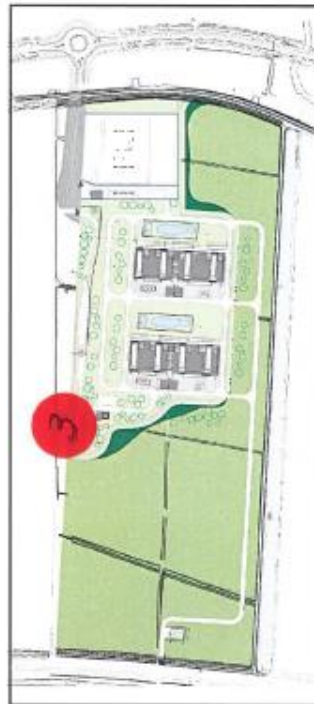
Projet d'usine de production d'hydrogène vert à Saint-Jean-de-Folleville



Atelier du 5 octobre à Saint-Jean-de-Folleville sur le thème de l'environnement
Carte de localisation des enjeux



A l'aide des gommettes fournies, localisez les enjeux environnementaux sur le site du projet H2V Normandy et à proximité. Utilisez la grille de travail mise à disposition pour légender les gommettes préalablement numérotées



H2V NORMANDY
 PROJET D'USINE DE PRODUCTION D'HYDROGENE VERT EN NORMANDIE – ATELIER ENVIRONNEMENT DU 5 OCTOBRE 2019

Nous vous invitons à utiliser les gommettes pour indiquer sur la carte mise à disposition : les points d'attention environnementaux, tout autre élément sur lequel vous souhaitez attirer l'attention du maître d'ouvrage.

Vous pouvez ensuite numéroté ces gommettes et reporter les numéros ci-dessous pour légènder chaque point d'attention.

- A ① et ② PRÉSERVER LES alignements d'arbres "Nord-Sud" de chaque côté du Projet
- B EAUX REJETÉES EN SEINE = Quelles solutions de rejet en Seine compte-tenu de l'ensemble des pipelines dont la traversée
- C POLLUTION LUMINEUSE = est complexe réflexion sur la limitation de la "pollution" lumineuse ; est-ce que cette
- D VUE 3D = Netre à disposition sur internet dans le projet
- E STATIONNEMENT = privilégier les stationnements drainants et les voies de circulation drainantes également.
- F MATERIAUX = Réfléchir sur la couleur et la qualité des matériaux pour la construction des bâtiments.
 - ↳ utiliser au maximum la lumière naturelle à l'intérieur de l'usine
 - ↳ bâtiment à faible consommation d'énergie
 - ↳ bâtiment administratif pourrait être "bio responsable" (panneaux solaires)
-
-
-

-
-
-

Quelles sont vos suggestions pour limiter les impacts du projet H2V Normandy sur l'environnement ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Selon vous, quels sont les bénéfices environnementaux du projet H2V Normandy ?

le fait de décarbonner l'industrie pétrochimique locale

.....

.....

.....

.....

.....

